



Département de Saône et Loire
Commune de CRISSEY
1 rue de Saône
71530 CRISSEY



ARRETE DU MAIRE N° 25-023

Objet : Instauration d'une interdiction d'arrêt et de stationnement rue Paul Sabatier.

Le Maire de la commune de CRISSEY,

- Vu l'arrêté n° 22-100 du 21 novembre 2022 portant délégations de fonctions et de signature à Pierre MARCEAU, 4^{ème} Adjoint au Maire chargé des Services Techniques,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
- Vu l'ensemble de la réglementation constituant le Code de la Route,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les arrêts et stationnements gênants au niveau de la rue Paul Sabatier à Crissey,

ARRETE

Article 1er : L'arrêt et le stationnement, du côté des numéros pairs, de tous les véhicules sont interdits en bordure et sur la chaussée de la rue Paul Sabatier, sur la section comprise entre le numéro 50 et le rond-point à l'intersection avec la rue des Confréries.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Signature, pour le compte du Grand Chalon.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, 22 rue d'Assas-21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : La Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, le Secrétariat de Mairie, les Services Techniques Municipaux et l'A.S.V.P. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CRISSEY, le 4 mars 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Pierre MARCEAU.

Certifié exécutoire pour avoir
été publié, affiché et notifié

Le..... 05 MARS 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Pierre MARCEAU